

Communiqué de presse

16/05/2022

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie devient le onzième membre de la REIF

Le conseil d'administration de la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF) a approuvé à l'unanimité, le 13 mai 2022, l'affiliation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa).

Isabelle Sancerni, présidente de la REIF, se réjouit d'accueillir la Cnsa : « *Mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, Livre vert sur le vieillissement ou encore Stratégie européenne relative aux droits de personnes handicapées... les questions d'autonomie sont au cœur de nombreuses initiatives européennes récentes. L'adhésion de la Cnsa vient renforcer notre expertise alors que la Commission s'apprête à publier sa stratégie sur les soins. Elle permettra de mieux faire valoir les bonnes pratiques et attentes françaises en la matière* ».

Virginie Magnant, directrice de la CNSA indique être « *honorée de rejoindre la REIF qui défend les valeurs et les intérêts de la sécurité sociale française, une famille à laquelle la Cnsa contribue désormais, auprès des instances européennes. Nous comptons apporter au réseau toute l'expertise de la branche autonomie dans un contexte européen de transition démographique et de société de la longévité* ».

Cinquième branche de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021, la Cnsa soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr. Elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie.

Après celle de l'Unédic début 2022, l'affiliation de la Cnsa porte à 11 le nombre des membres de la REIF. Regroupant désormais l'ensemble des branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées, la REIF porte plus que jamais la voix et les spécificités de la sécurité sociale française auprès des institutions européennes.

Contact :

→ Anne-Claire Le Bodic, déléguée permanente REIF : anne-claire.le_bodic@reif-eu.org, +32 499 34 98 65

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale anciennement Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint. L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont devenues membres de la REIF en 2022. La REIF dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

